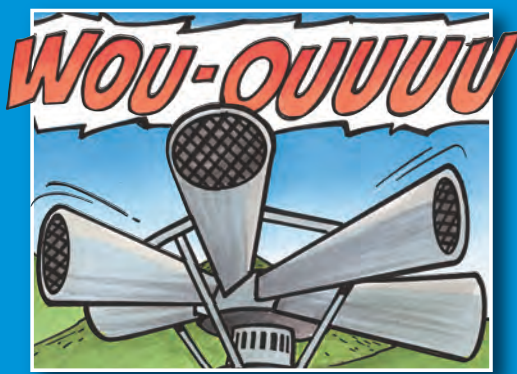


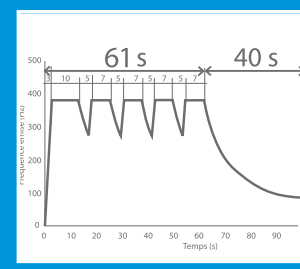
CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

POUR EN SAVOIR PLUS
www.cagnes-sur-mer.fr

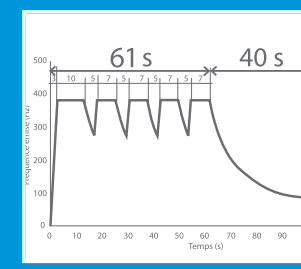
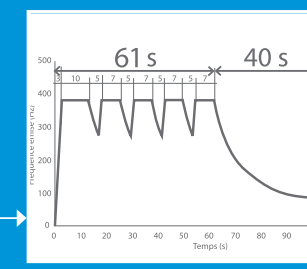
SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



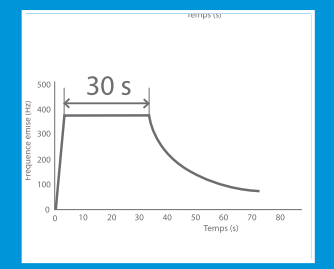
→
DEBUT D'ALERTE



SON MODULÉ



FIN D'ALERTE



DANS TOUS LES CAS



ÉCOUTEZ LA RADIO FRANCE BLEU AZUR 103.8



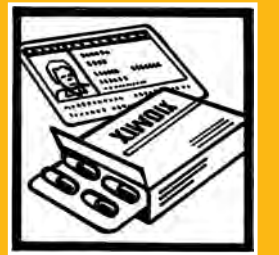
N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER



NE FUMEZ PAS



N'EMPORTEZ QUE L'INDISPENSABLE (MÉDICAMENTS, PAPIERS)

INONDATION



FERMEZ PORTES ET FENÊTRES



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ



MONTEZ DANS LES ÉTAGES



EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE, GAGNEZ AU PLUS VITE LES HAUTEURS

SÉISME



→
PENDANT LES SECOUSSES



À L'INTÉRIEUR, ABRITEZ VOUS SOUS UN MEUBLE



À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNEZ VOUS DES BÂTIMENTS

→
APRÈS LES SECOUSSES



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ

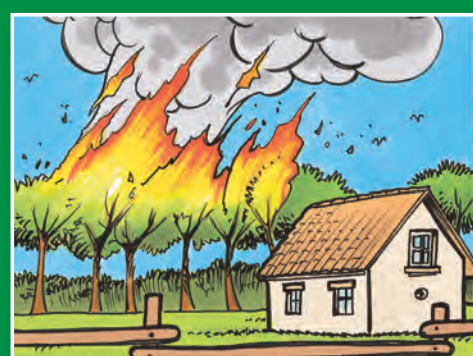


ÉVACUEZ LE BÂTIMENT



EN VOITURE, ARRÊTEZ VOUS ET NE DESCENDEZ PAS

FEU DE FORÊT



N'APPROCHEZ PAS DU FEU



OUVREZ PORTAIL ET BARRIÈRES



ENFERMEZ VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR



FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR

MOUVEMENTS DE TERRAIN



À L'INTÉRIEUR



SORTEZ DU BÂTIMENT

À L'EXTÉRIEUR



ÉLOIGNEZ VOUS DES BÂTIMENTS

EN CAS DE GLISSEMENT OU ÉBOULEMENT



FUYEZ LATÉRALEMENT LA ZONE DE DANGER

EN CAS D'EFFONDREMENT (CAVITÉ)



FUYEZ LA ZONE DE DANGER

ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE



EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / TOXIQUE DE L'AIR



ENFERMEZ VOUS DANS UN BÂTIMENT EN DUR



FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR

EN CAS DE RISQUE D'EXPLOSION

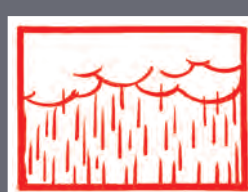


SORTEZ DU BÂTIMENT ET ÉVACUEZ LA ZONE DE DANGER

VIGILANCE METEO



VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVUS, TENEZ VOUS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS,...)



VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE SONT PRÉVUS, TENEZ VOUS RÉGULIÈREMENT AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET RESPECTEZ IMPÉRATIVEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIOS,...)